



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCES VERBAL - 2/2013

Séance Ordinaire du 23 avril 2013  
à la salle des spectacles

**Présidence: M. Michel PERRET**

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	16
Membres non excusés:	<u>2</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: Mmes et MM Graziella AIELLO, Nathalie LINIGER, Silvia WICHOUD-KARCHER, Anelise UDRY, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Malika SKRIJELJ, Angelika CONSTAM, Mazyar YOSEFI, Cédric CHARBONNET, Gérard DEMIERRE, René LERESCHE, Jean-Pierre MICHAUD, Corrado RAMETTA, Fabien MEZENEN, Yann GLAYRE, Karim LASSEB.

Absents non excusés : MM Olivier VOLPER et Ali YAHIAOUI.

Parmi les absents excusés figure M. Mazyar YOSEFI, Président du Conseil. « Selon l'article 26 du règlement du conseil communal, au mois de juin passé, le Conseil m'a élu 1<sup>er</sup> vice-Président. De ce fait, pour être précis, ce soir je ne serai que Président de la séance.

A 20h15, **M. Michel PERRET**, vice-Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, à la Municipalité, aux conseillères et conseillers communaux, à M. le Secrétaire municipal, au public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires communales.

Il souhaite également saluer la presse qui, ce soir, brille par son absence. Par contre un article concernant nos oies a déjà paru dans le « Régional » devant la séance de ce soir.

L'appel est effectué par la secrétaire, le quorum étant atteint avec 62 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président de la séance.

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT de la séance**

#### **Vendredi 15 février 2013 :**

En compagnie de Mme Heidi VIREDAZ, photographe officielle, il a rendu visite à M. Paul BORCARD à l'occasion de ses 90 ans. Ce fut une rencontre très agréable avec un palinard momentanément exilé au Mont-Calme. Il a passé un moment émouvant avec lui qui lui a



raconté quelques beaux souvenirs de son adolescence sur la Riviera vaudoise. Les rappels de lieux et d'évènements ont illuminé son regard et l'ont rendu intarissable.

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT du Conseil**

#### **Dimanche 3 mars ;**

Résultats des votations fédérales :

Politique familiale : 1931 oui, 705 non, taux de participation 52,43 %

Rémunération abusive : 1722 oui, 914 non, taux de participation 52,39 %

#### **Samedi 9 mars 2013;**

En compagnie de M. le Syndic, il a assisté au 60<sup>ème</sup> anniversaire du Judo Kawai Club à la grande salle d'Epalinges. Il a partagé un repas où, M. Marcel PYTHON membre fondateur du club, 8<sup>ème</sup> dan de judo et 8<sup>ème</sup> dan de Jiu-jitsu a raconté quelques souvenirs. Une fête chaleureuse et intéressante. Il remercie le Président actuel du club, M. Philippe SCHNEITER, pour l'organisation très réussie de cette soirée.

#### **Vendredi 4 avril 2013;**

En compagnie de Mme Heidi VIREDAZ, il a rendu visite à Mme Anne FORSTER, une rencontre intéressante avec elle et sa famille. Mme FORSTER a eu un parcours riche et multiculturelle. En effet, elle ne parle pas moins de 5 langues, est née à Istanbul, a vécu à Rome, puis en Grèce. Elle a rencontré son mari suisse en Turquie, et sont partis vivre 20 ans à Copenhague pour finalement s'installer à Prilly. Elle vit à Epalinges depuis plus d'un an et s'y plaît beaucoup. Il lui souhaite une année remplie de bonheur.

Il a reçu quelques remarques concernant l'envoi du matériel de ce soir par voie informatique. En effet, il y a eu une erreur lors des envois du mois d'avril. Comme le site extranet ne sera pas en place avant le mois de juin, ceux-ci ont été envoyés par courriel comme une transition. Le bureau rencontrera le Greffe avant le prochain envoi afin de s'assurer que tous les documents vous parviennent sans délai cette fois-ci. Mais de manière générale le site devrait être mis en place d'ici le 25 juin prochain. Par contre, merci de prendre note que tous les documents envoyés le seront en format PDF uniquement.

Le Président de la séance passe au point no 1 de l'ordre du jour.

#### **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

- **M. Bernard KRATTINGER** demande quelques petites corrections soit :



**Page 170**, son intervention : « le service des forêts n'intervient que dans *les propriétés de la commune* », le mot privé est supprimé afin d'éviter toute confusion.

**Page 179**, son intervention : « le bureau contacté concernant cette *étude de trafic sur la place des Croisettes* »

**Page 184**, son intervention : « réaménagement de la place *des Croisettes* » au lieu de la Croisette.

Le Président passe au vote de l'acceptation du procès-verbal modifié.

**A mains levées, avec ces corrections, le procès-verbal de la séance du 12 février 2013 est accepté à une évidente majorité.**

Le Président remercie Mme Fabienne GHEZA pour la rédaction.

**3. ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE A LA GESTION DES ECOPOINTS DE LA COMMUNE POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX-DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT**

*Préavis no 10/2013*

Le Président passe la parole à **M. Reynold UDRY**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission nommée et de la commission des finances pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis no 10/2013.

**A mains levées, le préavis no 10/2013 est accepté à la majorité, 2 abstentions.**

**4. AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX ET D'UN PARC AUX OIES SUR LA PARCELLE COMMUNALE RF NO 639, COMPRENANT LA CREATION D'UN LOCAL POUR LES JARDINIERS AVEC SANITAIRE DANS LA DEPENDANCE ECA NO 763, UN CABANON POUR LES OIES ET 6 PLACES DE PARC RESERVEES AUX JARDINIERS-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**

*Préavis no 11/2013*

Le Président passe la parole à **M. Patrick ASSAL**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La commission émet 2 vœux :

- 1) Que les jardins familiaux soient à l'usage exclusif des habitants d'Epalinges
- 2) Que le débit de la source soit pour moitié pour l'usage de la fontaine et l'autre moitié pour le bassin des oies.



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission nommée et de la commission des finances pour leur travail. Il demande à la Municipalité si elle désire intervenir sur ces vœux.

- **M. Maurice MISCHLER**, au nom de la Municipalité, accepte de tenir compte de ces vœux.

La discussion est ouverte.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** revient sur deux questions ouvertes émises par la commission des finances :
  - 1) « Est-ce que ces jardins seront soumis à la location ? »
- **M. Maurice MISCHLER** précise qu'il n'y aura pas de location.
- **M. Cédric DELAMADELEINE** pose la 2<sup>ème</sup> question soulevée par un commissaire :
  - 2) « Est-ce que les statuts sont liés au préavis no 11/2013 et font partie intégrante de ce dernier ? »
- **M. Maurice MISCHLER** précise que les statuts ont été joints et que le Conseil a pu les lire ; de ce fait ce règlement est lié au préavis pour la votation.
- **M. Cédric DELAMADELEINE** le remercie. Il émet un vœu supplémentaire : « que ces jardins soient réservés exclusivement à l'association mentionnée », afin que tout soit clair.

M. le Président prend note de ce vœu transmis à la Municipalité

- **Mme Chantal KUNZ** demande si les jardiniers payaient une location sur l'ancien emplacement ?
- **M. Maurice MISCHLER** répond, qu'à sa connaissance, aucun loyer n'était perçu.

La discussion est close. Le Président passe au vote du préavis no 11/2013.

**Le préavis no 11/2013 est accepté à l'unanimité.**

Le Président se dit heureux que l'on ait trouvé à loger nos volatiles, sinon il aurait fallu que l'on songe à l'édification d'un musée, notre musée des beaux jars !!

**5. CHEMIN DU PETIT-VENNES/CHEMIN DES ROCHES-CONSTRUCTION DE COLLECTEURS EU-EC, EN SYSTEME SEPARATIF-AMENAGEMENT DU CHEMIN DU PETIT-VENNES, TRONCON INFERIEUR-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**

*Préavis no 12/2013*



Le Président passe la parole à **M. Patrick ASSAL**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport. La commission remercie M. Bernard GLAYRE pour sa participation aux débats de la commission.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission et de la commission des finances pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** revient sur une question ouverte émise par la commission des finances :  
«Est-ce que les honoraires de la mise au concours sont compris dans le montant du préavis no 12/2013 ? »
- **M. Maurice MISCHLER** est sûr à 90 % ; il s'excuse mais a oublié si oui ou non ce montant est compris mais va faire le nécessaire afin que sa réponse soit correcte.

La discussion est close et le Président passe au vote du préavis no 12/2013.

**A mains levées, le préavis no 12/2013 est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.**

**6. CHEMIN DE LA CABOLETAZ ET DE LA JAQUIERE-TRANSFERT DES PARCELLES RF NO 2726 & 2732 AU DOMAINE PUBLIC-APPROBATION**  
*Préavis no 13/2013*

Le Président passe la parole à **M. Angelo MARZOLI**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport. La commission remercie M. Bernard MISCHLER, technicien communal, pour sa participation aux débats de la commission.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Il passe au vote du préavis no 13/2013.

**A mains levées, le préavis no 13/2013 est accepté à l'unanimité.**

**7. ZONE DU VILLAGE-CHEMIN DU POLNY 5-7-MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (MPGA) ET DES LIMITES DE CONSTRUCTION-TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET VENTE DU TERRAIN-APPROBATION.**  
*Préavis no 14/2013*

Le Président passe la parole à **M. Angelo MARZOLI**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.



Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Il passe au vote du préavis no 14/2013.

**A mains levées le préavis no 14/2013 est accepté à l'unanimité.**

**8. CONSTITUTION D'UN GROUPE BENEVOLE DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE-REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER COMMUNAL YVES GIROUD**

Le Président passe la parole à **M. Jean-Luc MAGNENAT**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte. Le Président passe la parole à M. Marc-Alain BERBERAT pour une proposition d'amendement.

- **M. Marc-Alain BERBERAT** a pris connaissance avec satisfaction de ce postulat. En effet, au moment où l'on envisage, avec la nouvelle LEO ainsi que le projet HARMOS, de développer un système scolaire plus équitable et qui soit en mesure de mieux prendre en considération la diversité des élèves dans leur approche des apprentissages, tout en évitant les discriminations ; des mesures particulières et individualisées d'accompagnement et d'appui pédagogique doivent être offertes. Face aux possibilités financières limitées de certains parents, l'appel au bénévolat est des plus pertinents, en particulier lorsqu'il est assumé par des personnes compétentes et expérimentées telles que les enseignants retraités. Dans sa description résumée des activités qui pourraient être confiées à des bénévoles, le postulat de M. Giroud évoque la nécessité de coordonner ce type d'intervention avec celles des autres services, publics et privés, gratuits ou payants, dispensés en faveur des enfants. Une telle coordination concerne, bien entendu, l'aspect logistique mais aussi et surtout les contenus comme les méthodes des cours dispensés. Le Conseil d'établissement n'est pas seulement une institution chargée de superviser des courses d'école ou des voyages d'étude, c'est **une structure garantissant à l'établissement scolaire un ancrage institutionnel et socioculturel au plan local, c'est un lieu d'échange d'informations et de propositions avec les autorités locales, la population, les parents d'élèves et le Conseil de direction** ». Le Conseil d'établissement est une institution qui donne son avis sur l'école. Après avoir relu ce postulat, il s'est rendu compte que c'était vraiment l'illustration du domaine dans lequel peut intervenir le Conseil d'établissement. Il propose dans la réponse de la Municipalité qu'il soit mentionné la nécessité de coordonner :
  - **Par conséquent, afin d'assurer une coordination optimale avec tous les services concernés par la formation, au niveau de la commune, la Municipalité sollicitera**



### **l'intervention et l'appui du Conseil d'établissement dans la préparation et la mise en œuvre du projet soumis.**

C'est l'occasion de valoriser et d'exploiter ce Conseil d'établissement.

- **M. Pierre JOLLIET**, précise qu'il va de soi que le Conseil d'établissement sera informé et M. Yves Giroud sera également invité pour présenter son travail auprès de ce Conseil.
- **M. Yves GIROUD** ne voit pas d'inconvénients à ce qu'il y ait une liaison entre le groupe de bénévoles et le Conseil d'établissement, par contre il n'est pas d'accord avec une coordination mais des informations et des communications, là il est d'accord. Il précise qu'il souhaite que ce groupe de bénévoles puisse travailler sans forcément se coordonner avec le Conseil d'établissement. De ce fait information oui, coordination non !
- **M. Cédric DELAMADELEINE** aimerait apporter un complément d'informations sur l'idée de M. Marc-Alain BERBERAT. Il souhaite que le Conseil d'établissement intervienne afin de trouver des solutions constructives. C'est dans ce sens qu'il souhaite un partenariat.
- **M. Erich DURST** a une remarque sur ce débat. En effet, le Conseil doit débattre sur le rapport concernant un postulat et il n'appartient pas à ce Conseil de l'amender.
- **M. Michel PERRET**, Président, partage cette remarque, mais le postulat ayant été accepté à une très large majorité lors de son dépôt, il a jugé utile d'accepter que M. Marc-Alain BERBERAT puisse partager son idée de coordination avec le Conseil ce soir. La Municipalité demande au Conseil de prendre acte de son rapport, mais aussi de ce qui a été entendu tout à l'heure.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de l'acceptation du rapport de la Municipalité sur le postulat déposé par M. Yves GIROUD.

**A mains levées, la réponse de la Municipalité est acceptée, à la majorité, avec 3 abstentions.**

### **9. REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL-MISE EN CONDORDANCE AVEC LA NOUVELLE LOI SUR LES COMMUNES-RAPPORT PARTIEL DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER CETTE AFFAIRE**

Le 20 novembre 2012, le Grand conseil vaudois a modifié la loi sur les communes. Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de cette année. Le nouveau règlement communal en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, est-il en conformité avec les nouvelles dispositions cantonales ? Le bureau du Conseil a décidé de nommer une commission pour répondre à cette question. Il ne s'agit pas de donner une réponse ce soir déjà mais de tenir au courant le Conseil des avancées de cette commission.



Le Président passe la parole à **M. Erich DURST** qui donne lecture du rapport partiel de la commission nommée pour cet objet. La commission a fixé son calendrier de travail, à savoir, trois séances qui auront lieu respectivement les 6, 14 et 27 mai 2013.

La commission va tout mettre en œuvre afin que le règlement communal soit en conformité avec la loi et soumettre au Conseil les adaptations éventuelles au mois de juin mais il craint qu'il ne fasse plus de temps.

- **M. Michel PERRET** signale que si la commission n'arrive pas aux conclusions d'ici le mois de juin, la nouvelle loi sur les communes primera sur le règlement communal jusqu'à ce que celui-ci soit mis en conformité.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

*Nouvelle loi sur les communes* : la Municipalité a également procédé à l'étude du règlement communal, et n'a trouvé aucune modification à faire pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur les communes.

*Matériel du Conseil communal* : il regrette le contretemps concernant l'envoi du matériel et fera son possible afin que tout se déroule au mieux. Il remercie le Conseil d'être patient pendant la transition avec la mise en place d'extranet. Des questionnaires ont été envoyés aux conseillers et la Municipalité n'ayant pas reçu la totalité de ceux-ci en retour, le matériel a été envoyé par courrier aux 23 conseillers qui n'avaient pas renvoyé le questionnaire. Il averti qu'à l'avenir ils le recevront par courriel. D'autre part, il sera demandé un accusé de réception et, pour les dossiers volumineux, un lien vous sera proposé pour le télécharger.

*Réponse à la question posée par M. André OVERNEY lors de la dernière séance du législatif* : cette question concerne le différend intervenu, hors séance, entre MM Bernard KRATTINGER et Cédric DELAMADELEINE. Il lui semble que ce n'est pas au Syndic de s'immiscer et d'apporter des appréciations dans des discussions qui ont lieu hors séance entre deux protagonistes. Quant à savoir si leurs propos correspondent bien à la bienséance d'un conseiller municipal, il précise que la bienséance n'a rien à voir avec la fonction déterminée. Si l'on regarde la définition de ce terme, cela signifie « ensemble de règles, de bonnes manières qui gouvernent le comportement dans la société ». Il ne pense pas que nommer quelqu'un de « petit monsieur » est contraire à celle-ci. Il trouve fatigant de devoir subir les parties de ping-pong et de se référer à un dictionnaire pour savoir si les mots « nanti, petit monsieur » ou autre sont du domaine répréhensibles ou non. Afin de clore ce différend, il propose à ces messieurs de bien vouloir enterrer la hache de guerre et de consacrer leur énergie à la défense des intérêts de la commune. Et s'il faut quelqu'un pour l'enterrement de cette hache, il est à disposition.



▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

***Réfectoire scolaire de Bois-Murat*** : cette année, celui-ci fête ses 10 ans d'existence. Cette fête a permis de réunir des élèves qui ont utilisé ce réfectoire depuis le début, d'autres élèves, la Municipalité au complet ainsi que des membres du Conseil d'établissement. Il évoque également que les écoles d'Epalinges ont monté un très beau spectacle.

***Terrain synthétique de la Croix-Blanche*** : la requête de conciliation déposée par la commune d'Epalinges a été traitée le 5 mars 2013 par la chambre patrimoniale. A cette occasion, la partie adverse n'ayant pas fait de proposition écrite, un délai d'un mois supplémentaire lui a été accordé.

Le 26 mars 2013, le bureau d'ingénieurs a transmis une proposition de mesures de stabilisation du terrain. Les nouvelles mesures préconisées soit : « pose de 35 tirants permanents actifs fichés dans de la molasse stable » s'élève à CHF 616'000,-, portant le devis final de la construction de ce terrain de football à CHF 3'254'000,-, après déduction de la subvention, le coût net s'élèverait à CHF 2'794'000,-.

Pour rappel, par rapport au crédit voté par le Conseil communal, c'est un dépassement de plus d'un million qui fait l'objet du litige.

Suite à cette proposition, la Municipalité estime notamment que :

- Le bureau d'ingénieurs n'a toujours pas transmis le rapport de l'expertise géotechnique de la société de Cerenville, malgré les multiples demandes de l'avocat mandaté par la commune.
- La nouvelle proposition ne fait aucunement mention de la possibilité d'un accord financier
- La nouvelle proposition n'est pas si nouvelle que cela puisqu'elle avait été mentionnée et non retenue par le bureau d'ingénieurs dans son rapport du 19 mai 2011, il cite : « il est souhaitable de contrôler la tension des tirants actifs au moins tous les cinq ans..., ces éléments d'ouvrages ont une durée de vie limitée de 30 à 60 ans... cette solution n'est généralement appliquée qu'en dernier recours. »

Dans ces conditions la Municipalité ne peut accepter cette proposition et maintient la solution qu'elle a proposée dans le cadre de la requête de conciliation du 14 janvier 2013.

Il est bien évident que la Municipalité se tient à la disposition de la commission de gestion pour des informations complémentaires sur ce dossier.

Enfin, il regrette cette situation autant que les footballeurs mais pour le moment l'intérêt de la commune est de faire valoir ses droits.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

***Réponse à la question sur le véhicule électrique*** : à savoir si ce véhicule serait assez puissant pour « grimper » les côtes de la commune. Il peut rassurer, il est assez puissant. Concernant les batteries, qui sont de grande capacité, après un essai d'une semaine, elles ont parfaitement fonctionné.

***Taxe au sac*** : Il est heureux de constater que depuis son introduction la population a très bien joué le jeu et la remercie. Le ramassage des déchets compostables du mois de



mars a permis de récolter 11 tonnes. Pour le ramassage du papier, il n'y a pas eu de baisse car la population continue à utiliser le système de ramassage mensuel. Pour les ordures ménagères il est constaté une baisse de 15 à 20 % pour l'instant.

Les Ecopoints sont très largement utilisés et c'est tant mieux. Il a constaté qu'il faudra plus de containers pour le papier et le plastique. Les déchets de ces Ecopoints sont acheminés pour la plupart à la déchèterie excepté le papier. Celui-ci est entreposé dans une benne à la voirie et confié à l'entreprise Faucherre lors du ramassage mensuel du papier. En effet il est impossible de trier les différentes sortes de papier et la commune ne peut pas se permettre d'engager du personnel supplémentaire. D'autre part des panneaux indicatifs seront installés pour aider au tri sélectif

Une autre question est de savoir si ces Ecopoints doivent être fermés le dimanche afin d'éviter l'amoncellement des déchets. La Municipalité va demander un devis pour évaluer le coût. Dans la mesure du possible, ces Ecopoints vont être améliorés afin de faciliter le travail du tri de la population.

Le Conseil sera tenu au courant de l'évolution et un nouveau point sera fait d'ici la fin du mois de mai.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

***Journal communal de mars 2013*** : il a relevé une erreur sur le compte-rendu de la séance du Conseil communal du mardi 13 novembre 2012 paru dans le journal de mars 2013. Il s'agit **d'un boni** et non d'un excédent de CHF 342'258,- qui ressort du bouclage des comptes relatifs aux travaux de réfection du bâtiment abritant la piscine de Bois-Murat. Il demande qu'un rectificatif soit fait dans le prochain journal.

***Réfection du bâtiment abritant la piscine de Bois-Murat*** : il informe que la commune a reçu une subvention supplémentaire de CHF 14'280,-, reçue dans le cadre du « Programme bâtiments ». Il avait déjà reçu une subvention d'environ CHF 85'000,- ce qui amène à un total d'environ CHF 100'000,- de subventions.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

***Action coup de balais 2013*** : après le coup de blanc, après la coupe de bois, la Municipalité a le plaisir de convier l'assemblée au coup de balai afin de mettre de l'ordre dans deux zones de la forêt communale. Cette opération aura lieu ce samedi 27 avril 2013, rendez-vous est fixé à 9h au parking du complexe scolaire de Bois-Murat. Le Conseil a été informé par courriel et remercie déjà les inscrits. Ce nettoyage durera environ deux heures et se fera sur deux sites selon le nombre de participants. Le 1<sup>er</sup> site se situe dans la forêt derrière le collège de Bois-Murat, le 2<sup>ème</sup> site est le long du parking de la Croix-Blanche entre le four à pain et la maison forestière. Pour cette activité il invite les « dépollueurs » à se munir de bonnes chaussures, de bottes et de vêtements adéquats. Les sacs poubelles, les pinces à ramasser et les gants de travail seront fournis. Dès 11h le verre de l'amitié sera servi dans le bâtiment du Service des travaux. Si d'autres personnes veulent encore s'inscrire, il sera possible de le faire à la fin de la séance.



## **11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Aucune proposition individuelle ce soir. La discussion n'est plus demandée.

La prochaine séance aura lieu le 25 juin 2013. D'ici là, le Président souhaite à toutes et à tous de prendre soin d'eux, des leurs et de la Commune. Il lève la séance à 21h.45.

Epalinges, le 26 avril 2013

Le vice-Président :

La Secrétaire

Michel PERRET

Françoise AUBERT